



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 2 mars 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller André Letendre
Monsieur le conseiller Patrick Paquet

À 17 h 01, monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande d'observer une minute de silence en mémoire de monsieur Jean-Marie Poitras, décédé dernièrement.

CV-2009-0173 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume, il est proposé d'ajouter, sous la rubrique 9 c) *Rapport du comité exécutif sur une matière non prévue à l'ordre du jour*, le sommaire décisionnel DT2009-019 intitulé : « *Événement Red Bull CRASHED ICE* » et de traiter ce sujet avant la rubrique 5, soit avant la *Première partie de la période d'intervention des membres du conseil*.

Il est également proposé par monsieur le conseiller François Picard de retirer de l'ordre du jour les sommaires décisionnels suivants :

- AP2008-645 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution intégrée de gestion de la relation client et des activités (GRC) (VQ-37878)* »;
- LS2009-009 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 447 et la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec (APQ) relativement au versement de subventions, par la Ville de Québec, à l'Administration portuaire de Québec, pour les années 2009 à 2013 inclusivement - Renonciation au droit d'opposition* ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 mars 2009, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0174 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 février 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 février 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 février 2009

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 février 2009

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 février 2009.
- Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation, tenue le 16 février 2009, sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble*, R.V.Q. 1422.

Monsieur le conseiller Steeve Verret prend son siège à 17 h 37.

CV-2009-0175 Événement « Red Bull CRASHED ICE » - DT2009-019 (Ra-1454)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'appuyer la réalisation de l'événement « Red Bull CRASHED ICE » sur son site actuel pour les prochaines années.

Après discussion, madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin, demande le vote.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Pierre Blouin et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 32

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Florent Joerin de Promo-Vélo, d'une carte accompagnée d'une pétition relative à un lien cyclable sur le boulevard René-Lévesque.

Avis de proposition

Monsieur le conseiller Pierre Maheux dépose un avis de proposition relatif au financement des organismes communautaires en santé et services sociaux.

CV-2009-0176 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} décembre 2008 - Mise en valeur récréo-touristique du parc linéaire de la rivière Saint-Charles - DG2009-020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de donner suite partiellement à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} décembre 2008, relativement à la mise en valeur récréo-touristique du parc linéaire de la rivière Saint-Charles;
- 2° de mandater le Service de l'environnement afin qu'il assure la coordination de l'élaboration d'un plan de développement et d'un plan d'action visant la mise en valeur récréo-touristique du parc linéaire qui intègre les dimensions environnementales, récréatives, touristiques et urbanistiques, et ce, avec les acteurs entourant la rivière Saint-Charles, conformément à l'analyse et aux solutions mentionnées au sommaire décisionnel DG2009-020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 20 h 45 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 20 h 48.

CV-2009-0177 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 février 2009 - Demande d'ajout immédiat d'un district électoral pour le territoire du nouvel arrondissement numéro 3 - GA2009-001

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est proposé :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 février 2009, relativement à l'ajout immédiat d'un district électoral pour le territoire du nouvel arrondissement 3;
- 2° de voir à ce que la Ville entreprenne, avant le prochain exercice de délimitation du territoire en districts électoraux prévu en 2012, les démarches nécessaires afin d'assurer, à l'arrondissement numéro 3, un nombre de districts correspondant à son poids électoral à ce moment.

Après discussion, madame la conseillère Francine Bouchard demande le vote.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussièrès, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

En faveur : 15

Contre : 20

Rejetée à la majorité

À 21 heures, durant les discussions relatives à la résolution numéro CV-2009-0178, monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

Monsieur le président Yvon Bussières reprend son siège à la présidence à 21 h 15.

CV-2009-0178 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 février 2009 - Demande d'ajout immédiat d'un district électoral pour le territoire du nouvel arrondissement numéro 3 - GA2009-001

Attendu que la Commission de la représentation électorale du Québec a rendu, le 27 janvier 2009, sa décision concernant la division du territoire de la Ville de Québec en vingt-sept (27) districts électoraux;

Attendu que dans la lettre accompagnant cette décision, monsieur Marcel Blanchet, président de la Commission et directeur général des élections du Québec, déplore le déséquilibre de la carte électorale en mentionnant, entre autres, que le « nombre de districts électoraux attribués à l'arrondissement 3 (Sainte-Foy – Sillery) ne correspond pas à son poids électoral »;

Attendu qu'à la suite du dépôt du Rapport du comité sur la gouvernance de la Ville de Québec, la présidente de l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, madame Francine Bouchard, a multiplié les démarches auprès des députés provinciaux de tous les partis politiques, incluant les ministres Nathalie Normandeau et Sam Hamad, afin qu'ils corrigent ce déséquilibre injuste pour les citoyens de cet arrondissement;

Attendu que le conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery a aussi formellement soulevé, par sa résolution A3-2008-0226 datée du 9 juin 2008, le caractère inéquitable de la représentation démocratique proposé dans le Projet de loi n° 93 et demandé, à l'Assemblée nationale du Québec, d'amender la proposition par l'ajout d'un district électoral pour le territoire du nouvel arrondissement Sainte-Foy - Sillery;

Attendu que le conseil d'arrondissement Sainte-Foy - Sillery a réitéré sa demande auprès de l'Assemblée nationale, par sa résolution A3-2009-0014 datée du 9 février 2009, afin d'ajouter, pour novembre 2009, un district électoral pour le territoire du nouvel arrondissement Sainte-Foy – Sillery;

Attendu que si rien n'est fait à court terme pour régulariser la situation, les citoyens du futur arrondissement Sainte-Foy - Sillery auront, à compter de novembre 2009, moins de représentants élus pour défendre leurs intérêts que ce que leur nombre justifie;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Francine Bouchard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu :

1° que la Ville de Québec demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, de faire en sorte qu'un district électoral soit immédiatement ajouté pour le territoire du nouvel arrondissement Sainte-Foy - Sillery et que cet ajout soit en vigueur pour les élections municipales de novembre 2009, de façon à ce que le vote des citoyens de cet arrondissement ait un poids égal à celui des citoyens des autres arrondissements de la ville;

2° que copie de la présente résolution soit transmise :

- au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest;
- à la chef de l'opposition officielle, madame Pauline Marois;
- au chef de l'action démocratique du Québec, monsieur Mario Dumont;

- aux députés de la région de la Capitale-Nationale.

Monsieur le conseiller Alain Loubier demande le vote.

Ont voté en faveur : Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

En faveur : 19

Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-0179 Appui à la candidature de la Ville de Thetford Mines au titre de « KraftHockeyville 2009 »

Attendu que pour une quatrième année consécutive, la compagnie Kraft, en collaboration avec la Ligue Nationale de Hockey, l'Association des joueurs et le réseau de télévision CBC, organise le très populaire concours national « KraftHockeyville »;

Attendu que la Ville de Thetford Mines est parmi les cinq (5) villes canadiennes finalistes pour l'obtention du titre « KraftHockeyville 2009 »;

Attendu que la ville gagnante accueillera la partie d'avant-saison de la Ligue Nationale de Hockey en septembre prochain;

Attendu que la ville gagnante remportera également 100 000 \$ de Kraft, qui devront être investis dans des infrastructures sportives;

Attendu que la Ville de Roberval avait remporté les honneurs en 2008, parmi toutes les villes canadiennes en lice;

Attendu que le comité organisateur de « Hockeyville » à Thetford Mines espère que le Québec pourra conserver son titre;

Attendu que la Ville de Thetford Mines lance maintenant un appel à la mobilisation et souhaite recueillir l'appui de toute la province dans cette course au titre « KraftHockeyville 2009 »;

Attendu que la seule façon d'encourager la Ville de Thetford Mines est d'enregistrer vos votes, sans nombre limite, à l'adresse Internet www.gohockeyville.com ou par téléphone au 1 (866) 533-8066;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° que la Ville de Québec appuie la candidature de la Ville de Thetford Mines au titre de *KraftHockeyville 2009* et demande à la population de participer au vote populaire qui se termine le 4 mars prochain à minuit;
- 2° que la Ville de Québec souhaite bonne chance à la Ville de Thetford Mines pour qu'elle soit couronnée du titre *KraftHockeyville 2009*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0180 Félicitations aux jeunes pour leur participation à la 44^e Finale internationale des Jeux du Québec

Considérant la tenue de la 44^e Finale nationale des Jeux du Québec, laquelle se déroule du 27 février au 7 mars 2009, à Rosemère, Blainville et Sainte-Thérèse;

Considérant que plus de 3 000 athlètes provenant des quatre coins de la province dont 195 de la région de la Capitale-Nationale prendront part à cet événement;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Louise Lapointe,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations aux jeunes Mathieu Levasseur, Charles-Éric Provost-Blais, Axel Rioux et Gaël Le Pluart, pour leur participation à la 44^e Finale nationale des Jeux du Québec et de leur souhaiter la meilleure des chances.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 21 h 20 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

CV-2009-0181 Hommage à monsieur Jean-Marie Poitras, homme d'affaires et ancien sénateur et sincères condoléances à la famille

Attendu le décès de monsieur Jean-Marie Poitras survenu le 27 février 2009, à l'âge de 90 ans;

Attendu que monsieur Poitras a eu un parcours professionnel qui s'est étendu sur près de cinquante (50) ans;

Attendu que pendant sa longue carrière, il a notamment été président et chef de la direction de la Laurentienne Mutuelle d'assurance ainsi que sénateur;

Attendu que parallèlement à sa carrière dans le monde des affaires, monsieur Poitras s'est grandement impliqué dans le milieu culturel de Québec, entre autres, en tant que président du conseil de la Régie du Grand Théâtre de

Québec et de la Société du Musée du Séminaire de Québec;

Attendu sa grande implication dans l'éducation de la jeunesse et notamment au sein du Mouvement des Scouts du Canada, dont il était un modèle, un parrain ainsi qu'un grand mécène;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de rendre hommage à monsieur Jean-Marie Poitras pour son implication sociale et son souci de servir sa communauté et d'offrir nos plus sincères condoléances à la famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0182 Demande de délai additionnel jusqu'au 15 juin 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 février 2009 - Analyser la possibilité de donner au bâtiment situé au 4473, rue Saint-Félix, la mission de « centre communautaire » - DG2009-021

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 15 juin 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 février 2009, concernant la possibilité de donner au bâtiment situé au 4473, rue Saint-Félix, la mission de « centre communautaire », dès novembre 2009 et d'en proposer l'adoption au conseil municipal, et ce, afin de pouvoir continuer de supporter adéquatement les différents organismes locaux qui contribuent grandement au dynamisme de Cap-Rouge.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0183 Bail entre la Ville de Québec et « Développement Olymbec (2004) inc. » ainsi que « Construction Olymbec inc », relativement à la location du local 512 sis au 275, rue du Parvis - Arrondissement La Cité - GI2009-016 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail, en vertu duquel « Développement Olymbec (2004) inc. » et « Construction Olymbec inc. » louent, à la Ville, le local 512 sis au 275, rue du Parvis, pour la période

du 15 mars 2009 au 14 mars 2014, selon les conditions mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0184 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie du lot 3 923 340 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AT2008-110 (Ra-1452)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2008-110, d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur Jean-Guy Hamel adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence sur une partie du lot 3 923 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0185 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie du lot 2 163 034 du cadastre Québec - Arrondissement Laurentien - AT2008-254 (Ra-1452)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2008-254, d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur Yvon Arsenault adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence sur une partie du lot 2 163 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0186 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie du lot 1 426 841 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AT2008-291 (Ra-1452)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2008-291, d'appuyer la demande d'autorisation de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 1 426 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, dans le but de permettre aux camions de circuler et de se rencontrer sur un chemin pavé donnant accès à la carrière de « Construction BML », sise sur le lot 2 240 343 du susdit cadastre.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0187 Demande, à « Hydro-Québec », afin de procéder aux études requises pour la rationalisation des réseaux aériens câblés dans le faubourg Saint-Jean-Baptiste - Arrondissement La Cité - AT2009-023 (CT-AT2009-023) — (Ra-1452)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'autoriser :

- 1° « Hydro-Québec » à procéder aux études d'avant-projet requises pour la rationalisation des réseaux aériens câblés du quartier Saint-Jean-Baptiste;
- 2° la réservation d'un montant de 75 000 \$, à même le surplus non affecté de la Ville, afin d'assumer les frais de ces études advenant l'abandon de ce projet, par la Ville.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0188 Adjudication d'un contrat pour les services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P. - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 (dossier 41213) - AP2009-036 (CT-2176650) — (Ra-1452)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « DLGL ltée », le contrat en vue de renouveler les services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P., au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, pour un montant de 112 161,63 \$ incluant les taxes, en ce qui a trait aux services d'entretien et pour un montant estimé à 219 824,06 \$ incluant les taxes, pour le T.S.O. (Transfert Support Opérationnel), le support à la production et la contingence de développement, de formation et d'implantation, conformément aux taux horaires de sa proposition en date du 14 novembre 2008.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0189 Autorisation de paiement pour un nouveau branchement souterrain, basse tension, pour les deux (2) abribus tempérés situés sur le boulevard Wilfrid-Hamel, dans le cadre du projet d'implantation du circuit métrobus 802 (VQ-39938) - AP2009-041 (CT-2177252) — (Ra-1452)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser le paiement, à « Hydro-Québec », d'un montant de 130 249,97 \$ incluant les taxes, pour les travaux de branchement souterrain, basse tension, dans le cadre du projet de construction de deux (2) abribus tempérés situés sur le boulevard Wilfrid-Hamel, dans le cadre du projet d'implantation du circuit métrobus 802 (VQ-39938).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0190 Attribution de six (6) odonymes - District électoral des Monts - Arrondissement Charlesbourg - CU2009-017 (Ra-1452)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres A, B, C, D, E et F sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : « Autochtones, rue des »;
- Rue B : « Jeannois, rue des »;
- Rue C : « Mauriciens, rue des »;
- Rue D : « Albertains, rue des »;
- Rue E : « Christine-Tourigny, rue »;
- Rue F : « Manitobains, rue des ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Yvon Bussières reprend son siège à la présidence à 21 h 28.

CV-2009-0191 Ouverture de la rue de l'Etna, située sur le lot 4 076 230, de la rue de l'Embâcle, située sur le lot 4 076 229, de la rue de l'Échiquier, située sur le lot 4 076 231 et de la rue de l'Écluse, située sur le lot 4 076 231, tous du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-010 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de l'Etna, située sur le lot 4 076 230, de la rue de l'Embâcle, située sur le lot 4 076 229, de la rue de l'Échiquier, située sur le lot 4 076 231 et de la rue de l'Écluse, située sur le lot 4 076 231, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, appuyée par monsieur le conseiller François Picard, les membres du conseil acceptent que les sommaires décisionnels AJ2009-011 à AJ2009-021 soient soumis en bloc, pour adoption.

CV-2009-0192 Ouverture de l'avenue de l'Original, située sur le lot 3 110 110 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-011 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de l'avenue de l'Original, située sur le lot 3 110 110 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0193 Ouverture de la rue de l'Étrave, située sur les lots 1 748 705 et 4 098 812 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-013 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de l'Étrave, située sur les lots 1 748 705 et 4 098 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0194 Ouverture des rues d'Érié et Esméralda, situées sur le lot 3 637 567 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-015 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues d'Érié et Esméralda, situées sur le lot 3 637 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0195 Ouverture de la rue George-M.-Fairchild, située sur les lots 3 166 882 et 3 226 668 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-016 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue George-M.-Fairchild, située sur les lots 3 166 882 et 3 226 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0196 Ouverture de la rue Daphné, située sur le lot 3 974 398 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-018 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Daphné, située sur le lot 3 974 398 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0197 Ouverture de la rue du Capitaine-Bernier, située sur les lots 3 184 736, 2 974 107 et 3 707 704 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-019 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue du Capitaine-Bernier, située sur les lots 3 184 736, 2 974 107 et 3 707 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0198 Ouverture des rues des Charmilles, des Contrevents, de la Chartreuse et des Cithares, situées sur le lot 4 107 545 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-020 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues des Charmilles, des Contrevents, de la Chartreuse et des Cithares, situées sur le lot 4 107 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0199 Ouverture de l'avenue de la Famille, située sur le lot 4 064 354 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-021 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de l'avenue de la Famille, située sur le lot 4 064 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0200 Adjudication d'un contrat en vue du renouvellement des services de location de liens de télécommunications pour une durée de cinq (5) ans (VQ-40984) - AP2009-050 (CT-2177470) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « MTS Allstream inc. », le contrat en vue de renouveler les services de location de liens de télécommunications, au cours de la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014, pour un montant total estimé à 389 238,60 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40984 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 29 janvier 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 à 2014 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0201 Adjudication d'un contrat pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des équipements d'unités de disques SAN/NAS (Storage Aréa Network), au cours de la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010 (dossier 41298) - AP2009-053 (CT-2176634) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Corporation EMC du Canada », le contrat en vue du renouvellement du contrat d'entretien annuel des équipements d'unités de disques SAN/NAS, au cours de la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010, pour un montant de 116 728,25 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0202 Versement d'une subvention, au montant de 8 474 799 \$, à l'« Institut Canadien de Québec (ICQ) », à titre de contribution annuelle 2009 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy et des bibliothèques d'arrondissements dont il a la gestion - CU2009-008 (CT-CU2009-008) — (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention, au montant de 8 474 799 \$, à l'« Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2009 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque

Gabrielle-Roy et des bibliothèques d'arrondissements dont il a la gestion, en six (6) versements égaux de 1 412 466,50 \$ le 17 de chaque mois, de mars à août 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0203 Attribution d'un odonyme « rue Simone-Routier » - District électoral des Laurentides - Arrondissement Beauport - CU2009-021 (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : « Simone-Routier, rue ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0204 Attribution de dix (10) odonymes - District électoral de Neufchâtel - Arrondissement Les Rivières - CU2009-024 (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue 1 : « Fès, rue de »;
- Rue 2 : « Dakar, rue de »;
- Rue 3 : « Moscou, rue de »;
- Rue 4 : « Évora, rue d' »;
- Rue 5 : « Kyoto, rue de »;
- Rue 6 : « Caire, rue du »;
- Rue 7 : « Macao, rue de »;
- Rue 8 : « Stockholm, rue de »;
- Rue 9 : « Potosi, rue de »;
- Rue 10 : « Avila, rue d' ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0205 Les Méandres phase 2 - Ouverture de cinq (5) nouvelles rues - District électoral de Neufchâtel (8) - Arrondissement Les Rivières - DE2008-156 (CT-DE2008-156) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de développement résidentiel à être réalisé par « Les Développements du Vallon inc. », comprenant la construction de cinq (5) nouvelles rues, sur une longueur approximative de mille-six-cent-quarante-six mètres linéaires (1 646 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Développements du Vallon inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Développements du Vallon inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° conditionnellement à l'acquisition des terrains municipaux identifiés à l'annexe « Plan-projet de lotissement 2 » par le promoteur, d'autoriser la conclusion, avec « Les Développements du Vallon inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 178 000 \$, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0206 Fermeture d'une partie de la rue Fortin et affectation au domaine privé de la Ville - Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Fonds de placement immobilier Cominar », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel Cardinal, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-002 (Ra-1453)

Monsieur le conseiller Gilles Marcotte déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Fortin située sur une partie du lot 1 944 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de mille-cinq-cent-soixante-trois mètres carrés (1 563 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 344 302 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la ville;
- 2° d'accepter, conditionnellement à la fermeture de cette partie de rue et à son affectation au domaine privé de la Ville, la promesse d'achat signée par « Fonds de placement immobilier Cominar », à l'endroit de ce terrain vague situé dans le parc industriel Cardinal, d'une superficie approximative de mille-cinq-cent-soixante-trois mètres carrés (1 563 m²) et désigné comme étant une partie du lot 1 944 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 344 302 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 43,06 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 67 303 \$, dont un acompte de 6 730,30 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 4° d'accepter l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout sur cette partie de lot.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0207 Fermeture d'une partie de la rue Fortin et affectation au domaine privé de la Ville - DE2009-016 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Fortin, située sur une partie du lot 1 944 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de trois-cents mètres carrés (300 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 344 303 du

susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0208 Avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et « Les Premiers de Cordée » en date du 9 juillet 2008, relatif à l'octroi d'un prêt pour la réalisation d'un projet de rénovation et de mises aux normes de l'immeuble situé au 103, rue Racine, en vertu du Fonds immobilier communautaire - District électoral de Loretteville - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2009-019 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et « Les Premiers de Cordée » en date du 9 juillet 2008, relatif à l'octroi d'un prêt pour la réalisation d'un projet de rénovation et de mises aux normes de l'immeuble situé au 103, rue Racine à Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0209 Échange de lots entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec) - Arrondissement Les Rivières - GI2008-125 (CT-GI2008-125) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

1° de céder, au gouvernement du Québec (ministère des Transports), les lots 3 653 161, 3 653 163, 3 653 170, 3 653 165, 3 653 169, 3 753 941, 3 753 939, 3 753 913, 3 753 916, 3 753 912, 3 753 904, 3 753 902, 3 753 898, 3 753 926, 3 753 944, 3 753 894 et 3 771 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de consentir à l'établissement de servitude de non-accès sur les lots 3 653 162, 3 653 160, 3 653 164 (parcelles 36 et 61), 3 653 166, 3 653 171, 3 653 167 et 3 653 168 du susdit cadastre et de consentir au retrait de la servitude de non-accès sur le lot 3 653 168 du même cadastre, le tout tel que décrit au plan préparé le 22 octobre 2007 par monsieur Christian Lagacé, arpenteur-géomètre, sous le numéro 769 de ses minutes, la Ville conservant pour ses besoins une servitude réelle et perpétuelle pour ses conduites d'aqueduc sur le lot 3 753 904 et de consentir également à l'établissement de servitude de remblai et de non-déblai sur les lots 3 753 900 (parcelles 79, 83 et 84) et 3 753 948 du susdit cadastre, tel que décrit au plan préparé le 6 novembre 2007 par monsieur Christian Lagacé, arpenteur-géomètre, sous le numéro 770 de ses minutes. La

superficie totale des terrains cédés par la Ville est approximativement de cent-trente-huit-mille-cent-soixante-six mètres carrés et neuf dixièmes (138 166,9 m²);

- 2° en contrepartie, d'accepter la cession à la Ville de Québec, par le gouvernement du Québec (ministère des Transports), des lots 3 592 885, 1 147 855, 3 653 177, 1 147 864, 2 401 664, 3 653 172, 4 105 736, 1 147 836, 3 753 936, 3 753 937, 3 753 919, 1 022 247, 3 753 918, 3 753 928, 3 753 907, 3 753 899, 3 858 236, 3 753 906, 3 753 938, 1 109 507, 1 109 505, 1 108 092, 1 109 506, 3 753 946, 4 105 063 et 4 311 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale d'environ cent-quarante-et-un-mille-trois-cent-quatre-vingt-onze mètres carrés et trois dixièmes (141 391,3 m²).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0210 Fermeture de rue, affectation au domaine privé de la Ville et vente d'une partie du lot 2 228 528 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-024 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Maurice-Bois située sur une partie du lot 2 228 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de six-cent-soixante mètres carrés (660 m²), laquelle sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 056 885 du susdit cadastre, tel que montré au plan MAURICE1-1.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0211 Modification de la résolution numéro CV-2005-1189 - Appropriation d'un montant de 2 500 000 \$ du surplus non affecté de l'ancienne Ville de Québec - Travaux de démolition de l'auditorium Joseph-Lavergne et réaménagement de la bibliothèque Gabrielle-Roy (projet : BAT 2008-734) - GI2009-040 (CT-GI2009-040) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution numéro CV-2005-1189, adoptée par le conseil de la ville le 3 octobre 2005, afin d'inclure, au libellé des honoraires professionnels déjà autorisés, la démolition de l'auditorium Joseph-Lavergne de la bibliothèque Gabrielle-Roy;
- 2° d'approprier un montant de 2 500 000 \$ à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Québec pour la démolition de l'auditorium Joseph-

Lavergne et le projet de réaménagement de la bibliothèque Gabrielle-Roy.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0212 Nomination de madame Sophie Bégin (ID. 031059) en qualité d'employée permanente à l'emploi de directrice adjointe - Affaires stratégiques et administratives au Service de police - RH2009-100 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de nommer madame Sophie Bégin (ID. 031059) en qualité d'employée permanente à l'emploi de directrice adjointe - Affaires stratégiques et administratives du Service de police, avec effet à compter du 5 octobre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0213 Démission de monsieur Serge Allen (ID. 012503) et nomination au poste de directeur de l'arrondissement La Cité - RH2009-175 (CT-RH2009-175) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la démission de monsieur Serge Allen (ID. 012503) à compter du 1^{er} mars 2009;
- 2° d'abroger la résolution numéro CV-2008-0937, adoptée par le conseil de la ville le 6 octobre 2008;
- 3° d'affecter monsieur Jean Lavoie (ID. 002918) à titre de directeur intérimaire de l'arrondissement La Cité (poste numéro 15721), pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2009 et à titre de directeur de ce même arrondissement à compter du 1^{er} novembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0214 Remerciements à monsieur Serge Allen pour le travail accompli à la Ville de Québec

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'offrir nos plus sincères remerciements à monsieur Serge Allen pour le travail qu'il a accompli à la Ville de Québec au cours de toutes ces années, en particulier à titre de directeur de l'arrondissement La Cité et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0215 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention supplémentaire entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec concernant le développement culturel 2005–2009 - AT2009-024 (Ra-1452)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention supplémentaire entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec concernant le développement culturel 2005–2009, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0216 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 235 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 257 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-008 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du

Règlement n° 235 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 257 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 janvier 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0217 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 236 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 107 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-009 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 236 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 107 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 janvier 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0218 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des prévisions budgétaires 2009 de l'« Office municipal d'habitation de Québec » - OM2009-001 (CT-OM2009-001) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des prévisions budgétaires 2009 de l'« Office municipal d'habitation de Québec », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec pour un montant de 4 534 152 \$, soit 3 888 641 \$ pour le programme HLM et 645 511 \$ pour le programme de supplément de loyer;
- 3° l'autorisation, au trésorier, d'effectuer le versement de la contribution de la Ville pour l'année 2009, à l'« Office municipal d'habitation de Québec », selon les modalités convenues entre les parties.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0219 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget pour l'exercice financier 2009 de la « Société municipale d'habitation Champlain » - SO2009-001 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° l'approbation intégrale du budget 2009 de la « Société municipale d'habitation Champlain »;
- 2° mettre à la disposition de la « Société municipale d'habitation Champlain » un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2009, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la « Société municipale d'habitation Champlain ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0220 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles, R.A.V.Q. 388 - TP2009-009 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 388.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0221 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'éclairage au parc Les Saules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 427 - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-325 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'éclairage au parc Les Saules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 427.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'éclairage au parc Les Saules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 427.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0222 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 437 - Renonciation au droit d'opposition - LS2009-007 (Ra-1453)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 437.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 437.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0223 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 442 - Renonciation au droit d'opposition - DE2009-011 (Ra-1453)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 442.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines*

compétences dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 442.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0224 Appropriation d'un montant de 270 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières - Agrandissement du pavillon de services au parc des Brumes - A2LS2009-004 (CT-A2LS2009-004) — (Ra-1452)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 270 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières, conformément à la fiche 922201-V du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011, en vue de l'agrandissement du pavillon de services au parc des Brumes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0225 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Beauport et le conseil de la ville, relativement au *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 - A5DA2009-005 (Ra-1452)

Considérant le *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006;

Considérant que le contrôle des nuisances est du domaine de compétence de la Ville;

Considérant que l'application de ce règlement est de la responsabilité du directeur général;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, les services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement Beauport à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services des fonctionnaires occupant les postes identifiés ci-après pour l'application du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 :

- inspecteur à l'enlèvement des ordures;
- technicien en environnement et salubrité;

- technicien en bâtiment;
- technicien en circulation et transport;
- technicien en génie civil à la Division des travaux publics;
- contremaitre à la Division des travaux publics;
- coordonnateur des équipements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0226 Appropriation d'un montant de 40 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien - Travaux d'aménagement au parc Jean-Déry - A8LS2009-008 (CT-A8LS2009-008) — (Ra-1452)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'approprier un montant de 40 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien, afin de réaliser des travaux d'aménagement au parc Jean-Déry.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0227 Autorisation en vue de la fermeture d'un bâtiment qui n'est plus propre à être habité ou occupé, situé au 2370 - 2390, rue d'Alger à Québec - lot 1 227 660 du cadastre du Québec - A2GT2008-076 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la fermeture du bâtiment situé au 2370 - 2390, rue d'Alger à Québec (lot 1 227 660 du cadastre de Québec), compte tenu que ce dernier n'est plus propre à être habité ou occupé. Les travaux de fermeture envisagés par la Ville consistent au placardage des ouvertures correspondant à l'ensemble des portes et fenêtres localisées au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble par des panneaux en contreplaqué;
- 2° qu'à défaut d'une intervention visant à corriger la présente situation dans un délai de quinze (15) jours, la Ville procédera elle-même ou fera procéder à ces travaux, et ce, aux frais du propriétaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0228 Avis de motion relatif au Règlement sur la paix et le bon ordre, R.V.Q. 1091 - AJ2008-029 (Ra-1452)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement interdisant certains comportements dans une rue ou dans un endroit public, et ce, dans le but d'assurer la paix et le bon ordre sur le territoire.

Ainsi, il est notamment interdit de consommer ou d'être en possession d'alcool, d'être ivre ou sous l'influence d'une drogue, de flâner, de se battre, de mendier.

Ce règlement prévoit également l'imposition d'amendes pour toute personne qui contrevient à ces dispositions.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0229 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2008 et 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1458 - AT2009-024 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 2 225 000 \$ pour la mise en application de l'entente intervenue entre la ville et la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2008 et 2009.

Ce règlement décrète un emprunt de 2 225 000 \$ dont 725 000 \$ est remboursable en capital, intérêts et frais, par la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre de l'entente.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0230 Conclusion d'une convention supplémentaire entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec concernant le développement culturel 2005-2009 - AT2009-024 (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention supplémentaire entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec concernant le développement culturel 2005-2009, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de

convention joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'approprier, au remboursement de l'emprunt décrété par le Règlement R.V.Q. 1458, la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'un montant de 725 000 \$ et amortie sur une période de vingt (20) ans.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0231 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en front de l'avenue Thomas-Baillargé et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1473 - AT2009-016 (Ra-1452)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en front de l'avenue Thomas-Baillargé et à l'ouest du bureau de l'arrondissement Charlesbourg ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0232 *Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2009-016 (Ra-1452)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1473. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0233 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réhabilitation environnementale de certains terrains municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1474 - EN2009-009 (Ra-1452)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement ordonnant des travaux de réhabilitation environnementale de certains terrains municipaux contaminés ainsi que l'octroi de contrats de services professionnels requis pour la réalisation d'études de caractérisation des sols préalable à ceux-ci et pour les analyses chimiques en laboratoire de même que l'embauche du personnel d'appoint pour la coordination et la surveillance de chantier.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Conrad Verret, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

AM-2009-0234 Avis de motion relatif au *Règlement sur la gestion des matières résiduelles*, R.V.Q. 1417 - TP2009-010 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement déterminant certaines normes de gestion, dont des normes minimales, des ordures, des matières recyclables, des résidus de la tonte du gazon, des résidus verts, des résidus alimentaires, des arbres de Noël et des résidus encombrants générés sur le territoire de la ville.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0235 Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux de réfection de terrains de tennis et de balle dans certains parcs de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1466 - A3LS2009-006 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de réaménagement de certains terrains de tennis et de balle aux parcs Notre-Dame-de-Foy et Sainte-Geneviève situés dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery de même que l'octroi des contrats de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux y afférent.

Ce règlement prévoit une dépense de 205 602 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0236 Appropriation d'un montant de 20 560 \$ au fonds général de la Ville - A3LS2009-006 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'approprier un montant de 20 560 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1466. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0237 Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisirs relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1467 - LS2009-005 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence du conseil de ville.

Ce règlement prévoit une dépense de 255 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0238 Avis de motion relatif au Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1479 - DE2009-009 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement autorisant une dépense de 300 000 \$ pour le versement, pour l'année 2009 et les suivantes, de subventions en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0239 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et les suivantes, en vertu du Règlement sur un nouveau programme de subvention pour promouvoir des ouvrages de stabilisation et de protection d'une partie des falaises de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1480 - DE2009-008 (Ra-1453)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 200 000 \$ pour le versement, pour l'année 2009 et les suivantes, de subventions en vertu du *Règlement 4387 « Règlement sur un nouveau programme de subvention pour promouvoir des ouvrages de stabilisation et de protection d'une partie des falaises de Québec »* de l'ancienne Ville de Québec.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ à cette fin et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0240 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1481 - DE2009-014 (Ra-1453)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 200 000 \$ pour le versement, pour l'année 2009 et les suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou*.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ à cette fin et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0241 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement extérieur à la maison Tessier-dit-Laplante située dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1483 - AT2009-011 (Ra-1453)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement extérieur à la maison Tessier-dit-Laplante située dans l'arrondissement Beauport.

Ce règlement prévoit une dépense de 150 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0242 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de la placette Irma-Levasseur et d'un écran végétal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1484 - AT2009-009 (Ra-1453)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de la placette Irma-Levasseur dans l'arrondissement Limoilou et d'un écran végétal dans le secteur Jouvence de l'arrondissement Laurentien ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels requis pour le contrôle de la qualité de ce dernier ouvrage.

Ce règlement prévoit une dépense de 235 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0243 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1490 - DE2009-022 (Ra-1453)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes ou souterraines, requis dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint y afférents de même que le versement des contributions financières de la ville auxdits travaux, le cas échéant.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 000 000 \$ pour les travaux, l'octroi des contrats de services professionnels, l'embauche du personnel d'appoint et le versement de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0244 Appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de la Ville - DE2009-022 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 400 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1490. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder au recrutement des professionnels pour l'élaboration des plans et devis, incluant la surveillance des travaux et d'autoriser la procédure de soumissions publiques pour des travaux d'infrastructures, notamment dans les parcs industriels Armand-Viau et Beauport.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-0245 *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble, R.V.Q. 1422 - AT2008-287 (Ra-1431)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble*, R.V.Q. 1422, en remplaçant, à la dernière ligne du paragraphe 6° des notes explicatives, les mots : « *des Tournesols* » par les mots : « *des Marguerites* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0246 *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1459 - DE2009-003 (Ra-1450)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1459.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0247 *Règlement sur des travaux de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1463 - A5DA2009-001 (Ra-1450)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1463.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0248 *Règlement sur des travaux d'aménagement de parcs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1468 - EN2009-004 (Ra-1450)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement de parcs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1468.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0249 *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine et d'amélioration de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1471 - EN2009-006 (Ra-1450)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du plan*

directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine et d'amélioration de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1471.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0250 *Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1482 - IN2009-003 (Ra-1450)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1482.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0251 *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1485 - IN2009-001 (Ra-1450)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1485.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2*, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Conrad Verret, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 32, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

SO/lh